

Réunion restreinte du 15 juillet 2020

P.V. n° 1

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO – CHARBONNIER.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

COUPE DE FRANCE

Systeme de l'épreuve

674 engagés y compris les F.C. Girondins de Bordeaux (L1) + Pau F.C. et les Chamois Niortais F.C. (L2) qui ne font pas partie des tours régionaux (*624 engagés en 2019/2020*).

23/08/2020 - tour préliminaire : **66** matches avec 132 clubs

30/08/2020 - 1^{er} tour : **277** matches avec 66 vainqueurs du tour préliminaire + **488** entrants

06/09/2020 - 2^{ème} tour : **156** matches avec 277 vainqueurs du 1^{er} tour + **35** entrants F

20/09/2020 - 3^{ème} tour : **84** matches avec 156 vainqueurs du 2^{ème} tour + **12** entrants E

04/10/2020 - 4^{ème} tour : **44** matches avec 84 vainqueurs du 3^{ème} tour + **4** entrants D

18/10/2020 - 5^{ème} tour : **22** matches avec 44 vainqueurs du 4^{ème} tour

01/11/2020 - 6^{ème} tour : **11** matches avec 22 vainqueurs du 5^{ème} tour.

Entrants D (4) :

National 2 : Angoulême Charente F.C. - Bergerac Périgord F.C. – Trélissac F.C. – Stade Montois.

Entrants E (12) :

National 3 : U.A. Cognac Football – S.O. Châtelleraut – F.C. Bressuire - Stade Poitevin F.C. – Les Genêts d'Anglet Football – Aviron Bayonnais – U.S. Lège Cap Ferret – U.S. Chauvigny – C.A. Neuville – F.C. Libourne – F.C. Tartas St-Yaguen – Stade Bordelais.

Entrants F (35) :

- **35** équipes 1 de Régional 1.

Calendrier du tour préliminaire :

66 matches avec 132 clubs.

La Commission procède à la constitution de **8** groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort intégral suivant le règlement de la Coupe de France.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 23 Août 2020 à 15h00** ou le **Samedi 22 Août 2020 à 20h00** pour les clubs disposant d'un éclairage classé.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront **directement** par l'épreuve des **coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Les arbitres centraux et les assistants seront désignés par les C.D.A. des clubs recevants aux moindres frais.

En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.

La Commission précise qu'en cas d'indisponibilité d'un terrain, le club recevant devra IMMEDIATEMENT prévenir la Ligue et le club adverse.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

ATTENTION !

La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique **JUSQU'AU DEUXIEME TOUR SEULEMENT**.

Les clubs peuvent faire figurer seize joueurs sur la feuille de match (seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match en conformité avec les articles 7.3 du règlement de la Coupe de France et 144 des R.G. de la F.F.F.).

Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.

Le nombre de mutés est celui qui régit l'équipe première du club dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs mutés est limité dans les conditions de l'article 160 des R.G. de la F.F.F.

Prochaines réunions :

- **le mercredi 26 août 2020** à 11h00 à Puymoyen : tirages du 1^{er} tour de la Coupe de France + du 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.
- **le mercredi 2 septembre 2020** à 11h00 à Puymoyen : tirage du 2^{ème} tour de la Coupe de France.
- **le jeudi 10 septembre 2020** à 10h00 à Puymoyen : tirage du 3^{ème} tour de la Coupe de France.



Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 16/07/2020 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.